

Le ROOH forme, depuis plus de 10 ans, un réseau solidaire dont la mission est de rassembler, de soutenir et de représenter les fédérations régionales d'OSBL d'habitation du Québec.

Ultimement, nous cherchons à favoriser le développement et la pérennité des OSBL d'habitation au Québec, la reconnaissance du droit au logement, de même que l'accessibilité au logement social de qualité.



Les principaux dossiers de revendications du RQOH

En 2014, au Québec, l'avenir du logement social communautaire est loin d'être assuré.

Afin de permettre aux OSBL d'habitation de poursuivre la réalisation de leur mission en offrant des logements à des milliers de ménages québécois, le RQOH organise son action politique autour de **trois 3 grands axes**, conformément aux orientations prises par les fédérations régionales membres du RQOH :

1 POUR une contribution publique adéquate...

Le ROOH revendique une contribution gouvernementale adéquate pour le développement de nouvelles unités d'habitation et pour la réalisation de la mission de l'ensemble du secteur : OSBL, fédérations régionales et réseau provincial. Les programmes de financement du développement, comme AccèsLogis, doivent être bonifiés et planifiés sur plus d'une année.

2 POUR préserver les logements...

La pérennité des logements OSBL est menacée. Les coûts d'exploitation augmentent et les contraintes réglementaires se multiplient. L'abordabilité des loyers pour les ménages à faible revenus est aussi menacée, entre autre par la certification des résidences pour personnes âgées et par la fin des conventions d'exploitations.

3 POUR une reconnaissance sociale...

Le ROOH œuvre à la reconnaissance de l'apport des OSBL d'habitation, à la reconnaissance des pratiques de notre milieu, et en particulier, du soutien communautaire.

Cette reconnaissance passe par une harmonisation dans l'attribution régionale et une augmentation des enveloppes budgétaires ainsi qu'une vigilance accrue pour s'assurer que les montants disponibles sont affectés à des activités qui relèvent vraiment du soutien communautaire. Le ROOH souhaite également que le logement social communautaire en OSBL d'habitation soit reconnu, au sein de la société québécoise, comme une des principales solutions dans la lutte à l'itinérance.



533, Ontario Est, bureau 206
Montréal (Qc), H2L 1N8
Téléphone : (514) 846-0163
Télécopieur : (514) 846-3402

www.rqoh.com

CONTEXTE	ENJEUX	REVDICATION / POSITION	DÉMARCHES
1 Reconduction et bonification du programme AccèsLogis Québec			
Les budgets de réalisation de nouveaux logement sont insuffisants et le Programme AccèsLogis doit être renégocié a chaque budget avec le gouvernement provincial	<ul style="list-style-type: none"> Financement de nouvelles unités incertain d'année en année Difficulté de planification du développement à moyen et long terme Financement adéquat de la réalisation et de la gestion des projets Diminution de l'offre de logement social communautaire Augmentation des listes d'attentes Augmentation de la précarité et de ses conséquences 	<ul style="list-style-type: none"> Une programmation sur 5 ans, permettant la création d'au moins 3 000 nouveaux logements par année Meilleur budget de réalisation Meilleur budget de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Représentations auprès de la SHQ Sensibiliser les élus sur ces enjeux en vue du dépôt du prochain budget à Québec Invitation aux villes à adopter une résolution en faveur de la reconduction sur cinq ans du programme AccèsLogis Participation à la Coalition pour l'habitation communautaire
2 Financement « à la mission » du logement social (des OSBL-H, des fédérations régionales, du RQOH)			
Les OSBL d'habitation quant à eux ne reçoivent aucun financement à la mission, c'est inadmissible!	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la mission du RQOH et des fédérations régionales et des OSBL-H (Capacité de réponse aux besoins en représentation, services et formations) Capacité de développement de nouvelles unités par les OSBL-H existants 	<ul style="list-style-type: none"> Financement annuel du RQOH de 290 000 \$ / année (actuellement à 52 000\$) Financement annuel des fédérations de 200 000 \$ / année (actuellement à 21 000\$) Soutien financier local adapté aux OSBL-H 	<ul style="list-style-type: none"> Représentations auprès de la SHQ Participation au Réseau québécois de l'action autonome Campagne de lettres Médias
3 Échéances des conventions d'exploitation			
Au Québec, près de 127 000 logements coopératifs, sans but lucratif et publics (HLM), représentant 85 % des logements sociaux, reçoivent depuis des décennies des subventions du gouvernement fédéral. Or, ces subventions, qui permettent notamment d'y loger des ménages à très faible revenu, ont commencé à prendre fin et le phénomène va s'accroître au cours des cinq prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des unités existantes de logements en OSBL-H Danger de privatisation de logement communautaires ayant été financés par des fonds publics Hausse de loyer des locataires vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de soutien aux OSBL et aux locataires Mécanisme de blocage contre les privatisations Financement pour assurer la pérennité du parc 	<ul style="list-style-type: none"> Représentations auprès de la SCHL et des élus fédéraux Diffusion d'information auprès des membres (bulletins, colloque, etc.) Recherche, analyse et préparation de dossiers Proposer des solutions de refinancement
4 Certification des résidences pour personnes âgées - Version 2013			
La réglementation entourant la certification des résidences pour personnes âgées a été modifiée en 2013. Les nouvelles règles ont des impacts majeurs sur les OSBL-H s'adressant aux personnes âgées.	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des OSBL-H à maintenir des loyers abordables Capacité des OSBL-H à maintenir un équilibre budgétaire Capacité à diffuser les offres de logements vacants des OSBL-H personnes âgées non-certifiés Respect de l'autonomie des locataires et risque d'infantilisation Risques de poursuites judiciaires contre les membres des CA et les salariés des groupes Perte de l'autonomie des OSBL-H pour aînés 	<ul style="list-style-type: none"> Développer dans les plus brefs délais, en concertation avec les OSBL-H pour aînés, leurs locataires et leurs partenaires, un cadre spécifique pour certifier les OSBL-H de manière à respecter leurs caractéristiques propres Suspendre l'application du règlement actuel pour la durée du processus de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> Représentation auprès du MSSS, de la SHQ et du Ministère des aînés Démarches d'adoption de résolutions dans les municipalités et arrondissements des grandes villes Production de matériel d'information et de mobilisation
5 Politique nationale sur l'itinérance			
Fin février 2014, la tant attendue Politique sur l'itinérance a été déposée à l'assemblée nationale du Québec, après 10 ans d'attente. Il faut maintenant un Plan d'action complet et pertinent accompagné des moyens adéquats pour le réaliser. Bien que, déjà, le gouvernement ait annoncé 3250 nouveaux logements sociaux, dont 500 pour les personnes itinérantes, à la veille du déclenchement des élections, nous souhaitons que les partis s'engagent à mettre en œuvre cette politique.	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un plan d'action concret pour lutter contre l'itinérance Positionnement du logement social communautaire dans le Plan d'action sur l'itinérance 	<ul style="list-style-type: none"> Que la politique nationale se traduise par des gestes concrets, un plan d'action avec du financement, des priorités en santé, en urbanisme, en emploi, en logement, en droit, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au Réseau de solidarité itinérance du Québec (RSIQ) Démarchage Mémoire
6 Soutien communautaire			
Le financement du soutien communautaire vient du MSSS puis est distribué localement par les Agences régionales de SSS. La distribution des montants est inégale et parfois attribuée pour des activités qui ne constituent pas du soutien communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> Financement insuffisant pour les OSBL-H Perte de revenus pour les fédérations Augmentation des conflits, évictions et départs en OSBL-H 	<ul style="list-style-type: none"> Que les OSBL-H soient associés aux démarches de définition des besoins. Que les OSBL-H aient accès au financement 	<ul style="list-style-type: none"> Démarchage Mémoire Représentations auprès du ministre
7 Pérennisation des projets d'habitation			
a Fonds québécois de l'habitation communautaire			
Le FQHC est responsable de la consolidation et de la gestion d'un fonds collectif, constitué des contributions demandées aux projets réalisés ACL, LAQ et PARCO, et pris à mêmes les loyers des locataires. Ce fonds servira ensuite à soutenir des projets en difficulté et à contribuer au développement de nouvelles unités.	<ul style="list-style-type: none"> Précarisation de la santé financière des OSBL-H Taxe à la pauvreté Déresponsabilisation de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> Revoir la gouvernance Que la structure de financement du Fonds soit facilitante pour les OSBL 	<ul style="list-style-type: none"> Représentation auprès des autres organismes siégeant au FQHC, de la SHQ, du ministre responsable Mobilisation et information des OSBL-H
b Capital-patient du CES pour financer ACL			
Le Chantier de l'économie sociale a proposé à la SHQ un outil financier basé sur le concept de capital-patient financer le développement d'unités AccèsLogis. Le gouvernement Charest (puis Marois) a institué le capital-patient, de 30 millions, mais il n'y a pas de projet sur la table et ce, depuis 3 ans. Il n'y a pas eu de consultation préalable du milieu.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la facture de développement de nouvelles unités Perte des opportunités liées à l'utilisation du potentiel de développement que constitue le parc immobilier Endettement des OSBL-H 	<ul style="list-style-type: none"> Abandon de l'utilisation du capital-patient par la SHQ pour le développement d'unités de logements sociaux communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Représentation auprès de la SHQ et du ministre Ne pas siéger sur le CA de la société en commandite créée par le Chantier de l'économie sociale Informer et sensibiliser les élus et les OSBL-H aux problèmes associés au capital-patient